

MODELE DE LETTRE : DEMANDE AU VOISIN D'ELAGUER SES ARBRES

LETTRE RAR

Article 673 du Code Civil : « Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent. Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative. Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible ».

M...

A plusieurs reprises, je vous ai indiqué verbalement que les branches de ... (citer la ou les arbres concernés) envahissent mon jardin.

Malgré ces démarches amiables réitérées, vous n'avez pas jugé utile d'élaguer vos arbres.

Or, aux termes de l'article 673 du Code Civil : « Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent ».

Aussi, je vous demande de couper les branches des arbres concernés dans les meilleurs délais.

A défaut de réponse positive de votre part, je saisisrai la juridiction compétente.